



Représentativité et poids électoral dans la négociation conventionnelle

Il est toujours intéressant de voir l'agitation qui entoure l'ouverture d'une négociation conventionnelle, gesticulation au niveau des différents syndicats ouvriers et, en particulier, de la CFDT, dans le cadre de la mission qui doit être confiée au Directeur de l'UNCAM avec messages sur les inquiétudes concernant l'accessibilité aux soins, les coopérations entre les différents professionnels de santé et les difficultés économiques actuelles. Dans ces messages, il faut bien comprendre qu'il s'agit d'imposer des contraintes démographiques aux médecins libéraux, de limiter, voire de faire disparaître le secteur 2, mais également d'oublier le gaspillage de plus d'un milliard d'euros issu de la campagne désastreuse menée par Madame BACHELOT pour la vaccination contre la grippe A, avec le soutien passif ou actif des syndicats médicaux MG France, FMF et Le Bloc. Parallèlement, les groupes minoritaires essaient d'affirmer leur présence, leurs demandes, en oubliant que la Loi HPST a imposé des règles majoritaires y compris dans les différents collèges et qu'il s'agissait alors de mettre en péril la place prépondérante que la CSMF occupe dans l'organisation de la médecine libérale depuis plus de 80 ans.

Qu'en est-il en réalité ?

L'enquête de représentativité a confirmé, ce que tout le monde savait :

- la CSMF est le premier syndicat polycatégoriel représentant médecins de famille, médecins spécialistes et médecins à exercice particulier ;
- que le SML est le deuxième syndicat polycatégoriel ;
- que la place de la FMF est redevenue ultra-minoritaire et ceci est lié à des promesses électorales de 2005, irréalistes, corporatistes et qui n'ont pu être tenues ;
- enfin, il existe deux syndicats représentant des activités spécifiques :
 - o MG France, pour les généralistes, avec son souci d'une médecine à l'anglaise et à la capitulation ;
 - o Le Bloc qui va remplacer « Alliance », avec un souci légitime de défendre les plateaux techniques lourds, mais en oubliant que ceci s'inscrit dans une coordination des soins et que les cliniques privées ne fonctionnent pas uniquement avec trois spécialités.

La négociation conventionnelle, de ce fait, aboutira ou échouera, uniquement autour d'un axe constitué par la CSMF avec des alliances toujours possibles, comme nous l'avons montré, récemment, contre la Loi Bachelot avec le SML.

En ce qui concerne les médecins spécialistes, la place de l'U.M.E.S.P.E est forcément prépondérante. Nous avons obtenu, lors des élections aux URPS, la majorité absolue dans le troisième collège. Nous sommes largement en tête de tous les syndicats représentant les médecins spécialistes et le nombre de sièges obtenus lors des URPS fait de nous le groupe syndical le plus important. Face aux politiques, nous ferons une analogie avec les partis politiques ou les syndicats ouvriers, leur poids dans les assemblées, dans les négociations, est directement proportionnel au choix de leurs électeurs, c'est un bénéfice de la Loi HPST, nous sommes loin des décisions ministérielles des années 90 permettant à une association de chirurgiens ultra-minoritaire de se voir accorder une représentativité, l'échéance électorale d'octobre 2010 a donné des résultats qui ont immédiatement interpellé le pouvoir politique, la cécité de Madame BACHELOT lui a coûté son poste. Nous nous réjouissons d'avoir de nombreux adhérents représentant les différentes verticalités qui travaillent avec nous, au quotidien mais, dans la négociation conventionnelle, le poids politique est lié aux résultats électoraux récents.

Ce sont donc les propositions décidées par l'U.ME.SPE, dans le cadre de son Comité Directeur et portées par son Bureau, qui seront notre priorité. La revalorisation des spécialités cliniques doit être réellement mise en œuvre dans cette nouvelle convention. La CCAM technique doit être finalisée sans spécialité ni acte perdants, et le secteur optionnel doit permettre de maintenir le secteur 2, de l'ouvrir aux spécialistes du secteur 1, avec des échéances liées à sa mise en œuvre et au contexte économique et permettant ainsi de solvabiliser les compléments d'honoraires car, actuellement, le reste à charge est une préoccupation importante et justifiée pour les patients mais, également, pour les établissements privés.

Les surenchères vont être nombreuses, comme les gesticulations, comme la prise en compte de niches électorales par certains. Pour notre part, nous restons sur les mêmes fondamentaux, la CSMF est le premier syndicat polycatégoriel et l'U.ME.SPE représente, légitimement, l'intérêt de la majorité des médecins spécialistes libéraux.

Dr Jean-François REY



ASSUMED
Scamed
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des **solutions** d'assurance
sur **mesure** adaptées à **vos besoins**
professionnels **et** personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : **01 55 65 05 60**

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : **0596 669 994**